

# FORMATION AMBULANCIER

## *Ambulancier, un maillon fort de la chaîne de soins*

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire. Au sein de la chaîne de santé, il assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés, adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. Il est habilité à réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. L'ambulancier exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins et de services spécialisés d'urgence en collaboration avec des équipes pluri-professionnelles.



Credit photos : iStock

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

-Formation en alternance (formation théorique au Campus et formation en milieu professionnel lors de stages)

-Méthodes pédagogiques diversifiées : cours magistraux, travaux gestuels dirigés et pratiques, simulateur de conduite



**Durée formation : 801 heures (23 semaines)**

**Durée stages : 245 heures (7 semaines)**

**Durée enseignements : 556H (16 semaines)**

### CERTIFICATION

**Diplôme d'État d'Ambulancier.e**  
(niveau III)

**Possibilité de passerelle : Non**

### NOS ATOUTS

- Formation courte, diplômante et professionnalisante
- Employabilité immédiate
- Formation ouverte à l'apprentissage
- Apprentissage par simulation
- Collaboration avec les ressources du CHU (expertise pédagogique, terrains de stage...)
- Organisation de temps d'approfondissement et de révisions
- Accompagnement de chaque étudiant dans son projet de formation



**EFFECTIFS : 30 places**  
**par session**

## COMPÉTENCES ACQUISES EN FIN DE FORMATION

- Prendre soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre des missions de l'ambulancier.
- Réaliser un recueil de données cliniques, mettre en œuvre des soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence.
- Transporter les patients dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière.
- Entretien des matériels du véhicule et l'installer de façon adaptée au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention.
- Travailler en équipe, traiter les informations liées aux activités de transport, à la qualité/gestion des risques.



### MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation sont réglementaires (arrêté du 11/04/22 modifié par arrêté 4/07/24). Le contenu de chaque bloc de compétences est défini par le référentiel de formation : mises en situations simulées, évaluation des compétences en stage et évaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 pour valider un module et tous les blocs doivent être validés.



### DÉLAIS ET MODALITÉS D'ACCÈS

**2 sessions formation** chaque année, **ouverte à**

**l'apprentissage** avec le CFA sanitaire et social BFC.

Pour plus d'informations (**dates sessions, inscription**), flashez le **QR Code** ci-dessous.

Les épreuves de sélection comprennent une épreuve d'admissibilité et une épreuve orale d'admission et la réalisation d'un stage d'observation professionnel dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par l'Institut.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation :

- Avoir un permis de conduire conforme à la réglementation en état de validité et ne plus être soumis aux restrictions de limitation du permis probatoire : soit être titulaire du permis de conduire catégorie B depuis plus de 3ans, soit être titulaire du permis de conduire catégorie B depuis plus de 2 ans pour ceux qui ont suivi un apprentissage anticipé de la conduite.
- Avoir réussi avec succès les épreuves de sélection.



### ACCESSIBILITÉ



L'Institut étudie l'adaptation des prestations pour les personnes en situation de handicap. Nous contacter .

**Le diplôme d'Ambulancier est enregistré au RNCP sous le N°RNCP36542**  
**Certificateur : Ministère de la Santé**

### TARIFS

Frais de scolarité : 6 250€

85€ de frais d'inscription au concours

Différentes prises en charge financières possibles selon situation. Vous renseigner auprès : organismes de fonds de formation (OPCO, TRANSITION PRO, CPF...), France Travail, votre employeur.



Campus Paramédical  
12 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 77908 21079 DIJON Cedex  
SIRET : 262 100 076 00310  
03.80.29.37.70

Directrice : Yamina KROUK

Responsable formation : Valérie GRANDJEAN  
[valerie.grandjean@chu-dijon.fr](mailto:valerie.grandjean@chu-dijon.fr)

Secrétariat : Stéphanie SAUREL - [IFA@chu-dijon.fr](mailto:IFA@chu-dijon.fr)